

## **Feuille d'Avis du district de Courtelary**

**Edition du 29 avril 2016**

### **Collège**

Un avant-projet permettant de chiffrer l'enveloppe financière nécessaire pour réaliser les travaux d'assainissement du collège, est en cours de réalisation. L'exécutif communal espère être en mesure de solliciter, par les urnes, la demande du crédit nécessaire, lors de la votation fédérale du 12 février 2017. Une séance d'information de la population se déroulera soit en fin d'année 2016 ou en janvier 2017. En cas d'acceptation du crédit les travaux pourraient débuter en juillet 2017. Parallèlement une solution pour reloger l'école durant le temps des travaux, devra encore être trouvée.

### **Elimination**

Le Conseil municipal a accepté de signer la nouvelle convention du centre régional de ramassage des cadavres d'animaux qui sera implanté à proximité de la Step à Villeret.

### **Délégations**

M. Dave von Kaenel participera à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes du Centre d'instruction de Tramelan, le mercredi 11 mai 2016 à Tramelan. M. Carlos Chatelain participera à l'assemblée générale de l'AOUP, le mercredi 18 mai 2016 à Courtelary. M. Richard Habegger représentera la commune à l'assemblée générale de Parc régional Chasseral, le samedi 21 mai aux Savagnières.

### **Fontaine de la rue Principale**

C'est une subvention de 11'000 francs qui est promise pour la rénovation de la fontaine de la rue Principale. Pour mémoire le devis de réparation mentionne des frais de l'ordre de 20'100 francs.

### **Chemin des Raimbœufs**

Une remise en état de fortune a été faite dernièrement par la voirie et l'assistance de quelques agriculteurs. Un crédit servant à l'assainissement de ce chemin sera très probablement demandé en décembre, une fois que le montant de la subvention aura plus clairement été défini.

### **Eau de qualité**

L'analyse de l'eau effectuée par le bureau d'analyse ABL analytics SA suite à notre prélèvement du 5 avril dernier à l'école enfantine a laissé à nouveau d'excellents résultats : Température mesurée in-situ, 8.3°C ; Escherichia coli / germe/100ml, 0 ; Entérocoques / germe/100ml, 0 ; Germes aérobies / germes/ml, 0.

Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

## **Fermeture du bureau communal**

En raison de son déménagement à la rue Principale 24, le bureau communal sera fermé du jeudi 5 au vendredi 13 mai 2016, réouverture le mardi 17 mai à 9h00.

Le Conseil municipal

Villeret, le 25 avril 2016

Pour vous informer concernant Villeret, une adresse à votre disposition 7/7 et 24/24

**<http://www.villeret.ch>**

**[admin@villeret.ch](mailto:admin@villeret.ch)**